



COMMUNE DE :

FORMULAIRE B6**ELECTIONS COMMUNALES DU 14 OCTOBRE 2012**

Lettre du président du bureau principal au président du bureau de vote concernant la composition de son bureau.

Le Président du bureau principal de la commune de informe M. le Président du bureau de vote n° | _ | _ | qu'il a, conformément à l'article 11, §2, du Code électoral communal bruxellois, désigné comme assesseurs de son bureau :

Nom et prénom ⁽¹⁾	Profession	Résidence principale
------------------------------	------------	----------------------

A. ASSESSEURS ⁽²⁾

1.		
2.		
3.		
4.		
5.		

B. ASSESSEURS SUPPLEANTS ⁽²⁾

1.		
2.		
3.		
4.		
5.		

⁽¹⁾ Les nom et prénoms sont précédés de la mention : Madame (Mme) ou Monsieur (M.).

⁽²⁾ En vertu de la loi organisant le vote automatisé, il y a lieu de désigner :

- a. dans le bureau de vote comptant plus de 800 électeurs inscrits, outre le secrétaire, également un secrétaire adjoint possédant une expérience professionnelle dans le domaine informatique et 5 (et non 4) assesseurs titulaires et autant d'assesseurs suppléants (*).
- b. dans le bureau de vote comptant moins de 800 électeurs inscrits, outre le secrétaire, également 4 assesseurs titulaires et autant d'assesseurs suppléants (*).

(*) Ce qui n'est pas d'application est à biffer par le bureau principal

Je vous rappelle aussi qu'il vous revient de désigner librement votre secrétaire et votre secrétaire-adjoint. Ils doivent toutefois être électeurs de la commune.

Cette désignation opérée, vous indiquerez leur identité ci-après.

C. SECRETAIRE ⁽²⁾

--	--	--

D. SECRETAIRE ADJOINT ⁽²⁾

--	--	--

Le jour du scrutin, veillez à emporter ce formulaire qui vous permettra de procéder à la constitution de votre bureau.

Fait à, le | | | . | | | . 20| | |.

Le Président du bureau principal

Afin que je puisse établir la liste reprenant la composition des bureaux de vote, je vous prie de bien vouloir me renvoyer le plus rapidement possible la dernière partie du présent formulaire.

⁽²⁾ En vertu de la loi organisant le vote automatisé, il y a lieu de désigner :

- dans le bureau de vote comptant plus de 800 électeurs inscrits, outre le secrétaire, également un secrétaire adjoint justifiant une expérience en informatique et 5 (et non 4) assesseurs titulaires et autant d'assesseurs suppléants (*).
- dans le bureau de vote comptant moins de 800 électeurs inscrits, outre le secrétaire, également 4 assesseurs titulaires et autant d'assesseurs suppléants (*).

(*) Ce qui n'est pas d'application est à biffer par le bureau principal

RECEPISSE (*)

Commune de:

ELECTIONS COMMUNALES DU 14 OCTOBRE 2012

Informations quant à la composition du bureau de vote | _ | _ | _ |

Par la présente, je vous informe que j'ai désigné les personnes dont l'identité est mentionnée ci-dessous en tant que secrétaire et s'il échet, secrétaire adjoint.

Secrétaire

Nom et prénom	Profession	Résidence principale

Secrétaire adjoint

Nom et prénom	Profession	Résidence principale

Fait à.....

(*) A renvoyer à Madame, Monsieur,,
Président du bureau principal de la commune de,
rue n° à